



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA
METROPOLE DU GRAND PARIS POUR
L'ORGANISATION DE LA NUIT DE LA
SOLIDARITE 2026**

**DÉCISION N° DM-26-169
EN DATE DU 13 MAI 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT l'appel à participation de la Métropole du Grand Paris, à destination de ses villes membres, pour l'organisation de la Nuit de la Solidarité 2026 ;

CONSIDÉRANT la participation de la ville de Vincennes dans l'organisation de la Nuit de la Solidarité le 22 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT le financement proposé par la Métropole du Grand Paris pour l'organisation de cette action ;

D É C I D E

DE DEMANDER à la Métropole du Grand Paris une subvention pour l'organisation et la mise en place de la Nuit de la Solidarité 2026 sur le territoire de Vincennes.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérécours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260513-lmc1H14274H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/05/2026
Date de Publication : 13/05/2026